

Qu'est-ce un pédosexuel ?

– Adultes ayant des attirances pédophiliques (attirance figée envers les enfants) et ayant des relations sexuelles avec des enfants = Pédosexuels

- Un pédophile n'est donc pas nécessairement un pédosexuel et tous les pédosexuels ne sont pas forcément des pédophiles. Les abuseurs sexuels ne sont pas exclusivement des pédophiles.

- On distingue alors trois grandes catégories de pédosexuels :

- **Les pédosexuels violents**, qui n'hésitent pas à recourir à toutes formes de contraintes : violences, menaces, chantage, manipulations...n'éprouvent généralement aucun remords ni aucun sentiment pour l'enfant

- **Les pédosexuels non violents**, qui recourent à la ruse et à la séduction et sont indifférents aux conséquences psychologiques sur l'enfant

- **Les pédosexuels dits "de bonne foi"**, qui pensent sincèrement que les relations sexuelles que certains enfants « acceptent » d'avoir avec eux ne sont pas néfastes et qui ne mesure pas la nature des risques qu'ils leur font encourir.

- **Les pédosexuels compulsifs**, plus ou moins ou même tout à fait conscients du fait que leurs actes sont répréhensibles et peuvent être nuisibles, ne peuvent s'empêcher de passer à l'acte.

Précision au sujet de cette phrase : **qui pensent sincèrement que les relations sexuelles que certains enfants « acceptent » d'avoir avec eux**

Mon échange avec Henri, coordinateur d'Oser Prévenir :

- **Moi** : Cette phrase : qui pensent sincèrement que les relations sexuelles que certains enfants « acceptent » d'avoir avec eux , Si je comprends bien, c'est de bonne foi qu'ils pensent que l'enfant est ok avec ce qu'ils font ? Mais dans la réalité, l'enfant ne veut pas de cette relation.

- **Henri** : C'est tout à fait correct. Ils ne voient pas les difficultés à avoir des relations avec les enfants et nous retombons dans ce que nous avons dit plus tôt concernant les enfants. Le mot « consentir » ne signifie pas forcément être conscient de la gravité des relations précoces. Mais comme l'enfant n'a pas la même maturité ni le même besoin qu'un adulte sur le plan sexuel, il ne peut ou n'ose pas s'exprimer par crainte ou par honte, le pédosexuel ne mesure pas les risques dans le cas d'une initiation sexuelle d'un enfant quand bien même en absence de violence. C'est pourquoi la loi protège les enfants des pédosexuels dont les pratiques sont répréhensibles. Malgré leur bonne foi, ces derniers ne peuvent pas anticiper les conséquences et les répercussions sur les enfants à l'âge adulte. Quelque soit la nature de la relation sexuelle avec un enfant, elle relève de la maltraitance sexuelle et devient passible aux sanctions correctionnelles ou pénales.

Avec l'aimable autorisation de Latifa Bennari, présidente de l'association L'Ange Bleu.

Je remercie également Monsieur Henri Monod pour www.oserprevenir.ch.